

HABITANTS LYON 3 CLINIQUE TRARIEUX

18/01/2018

Pourquoi une défiance des habitants ?

«CONSEIL DE QUARTIER DE MONTCHAT - COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 14/05/2009 DE LA COMMISSION « URBANISME, CADRE DE VIE, - ENVIRONNEMENT, ECOLOGIE URBAINE »

Extrait :

- L'esprit « village » de Montchat disparaît. Le « mal-vivre » y gagne du terrain.
- Ce problème est voisin de celui de la densification urbaine.
- Il est désolant de constater que les élus se sont toujours montrés impuissants devant ce triste phénomène d'envahissement de la laideur urbaine, et que les mesures prises contre ce fléau restent complètement inefficaces pour stopper ce triste mécanisme

Extrait du tract de campagne « Vision 3 numéro 29 - Janvier 2018 » : « Renforcer la protection des maisons individuelles du quartier et garantir son caractère « village » dans le cadre du nouveau Plan local d'urbanisme »

Montchat dans la presse

Adressée à Maire de Lyon Monsieur Gérard COLLOMB et 3 autres

NON à la construction d'un immeuble de 7 étages et à la suppression de 32 places de parking au coeur de Montchat. Des alternatives existent, les dérogations au PLU et au respect des aires de stationnement ne sont pas une obligation.

collectif MONTCHAT France

lyon people DÉCOUVREZ LE NOUVEAU MINI COUNTRYMAN.

MENU ACCUEIL NEWS SOIREES VIDEOS LOISIRS CLUB ANNUAIRE CONTACTS

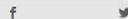
Mardi 19 Décembre
Saint Urbain

50 maisons rasées depuis 2001. Montchat village martyr

18/03/2014 | DERNIERE MINUTE | 2 | ★★★★★
Une personne aime ça. Inscription pour voir ce que vos amis aiment.



SUIVEZ-NOUS



RECHERCHE...

RECHERCHER

NEWSLETTER

VOTRE@EMAIL.CC

S'ABONNER

TRIBUNE DE LYON
Lyon, ça bouge près de chez vous !

MSD
INVENTING FOR LIFE

Diabète et lipides :
Que retenir pour la
pratique en 2017 ?

ACTUALITE ART DE VIVRE SORTIE CHRONIQUE LYON PRATIQUE
FLASH INFOS SOCIÉTÉ POLITIQUE ÉCONOMIE SPORT WEB CULTURE URBANISME SCIENCE

visiativ
VISIATIV SE RENFORCE EN SUISSE
27/09/2020

société **LES PETITES MAISONS DE MONTCHAT SÈMENT LA DISCORDE**
Nathalie Duran | 28/01/2015 - 00:00 | 3 commentaires(s) | Envoyer | Imprimer |

LA RÉALITÉ VIRTUELLE POUR STIMULER LES SENIORS LYONNAIS
18/12/2017

Un vent de zizanie souffle sur le petit quartier résidentiel de Montchat. Les destructions de maisons traditionnelles par les promoteurs déclenchent l'ire de l'opposition de droite, qui accuse Thierry Philip, le maire du 3^e arrondissement, de ne rien faire pour sauver l'identité du quartier. Brouille politique ou patrimoine en danger ?...

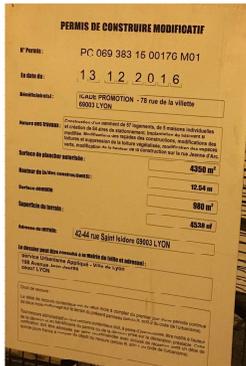
UNE PLACE LOUIS-PRADÉL ANTIDÉRAPANTE
14/12/2017



WAUQUIEZ, NOUVEL HOMME FORT D'UNE DROITE DIVISÉE
14/12/2017



LES CHARMES DISCRETS DE LA PART-DIEU



Montchat – PLU-H

ROGRES.fr LYON - 3ÈME ARRONDISSEMENT

Le gros morceau du conseil d'arrondissement qui s'est tenu ce mardi soir, c'était le dossier sur le plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) qui est en révision. Catherine Panassier, adjointe à l'Urbanisme,

l'a bien rappelé, c'est le document de référence pour les 15 ans à venir : « L'adoption définitive interviendra fin 2018. D'ici là, une enquête publique aura lieu au printemps. Avant cette enquête, nous organiserons une réunion publique d'information ».

L'adjointe note que « les remarques des maires d'arrondissement ont été prises en compte ». Dans le 3e , des propositions ont été faites pour renforcer l'animation commerciale de la Part-Dieu côté Villette et, côté nord, pour recomposer l'îlot Garibaldi, Moncey, Lafayette. Au sud de la Part-Dieu, la localisation d'un équipement sportif sera inscrite. Rue Richerand, c'est un emplacement pour un équipement socioculturel. Dans le secteur des hôpitaux, la possibilité d'un pôle hôtelier.

ROGRES.fr LYON - 3ÈME ARRONDISSEMENT

LYON 3E - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Plan local d'urbanisme : le maire renvoie le débat à une réunion publique

Sur un important dossier d'urbanisme, de nombreuses questions et remarques sont restées sans réponse.

Vu 11 fois | Le 06/12/2017 à 05:00 | Réagir

EDITION ABONNÉ



On espérait des réponses, mais pour le maire Thierry Philip, le conseil d'arrondissement n'est pas le lieu : « Le débat se poursuivra en réunion publique », a-t-il laconiquement lâché avant de mettre le rapport aux voix.

Jean-Christophe Morera

Part-Dieu

VINCI Immobilier

 14 312 abonnés
14 heures

+ Suivre

[SIMI 2017] «Travailler en étroite collaboration avec des partenaires comme la Métropole de Lyon, la SPL Lyon Part-Dieu, SNCF-Gares & Connexions et SNCF Réseau sur un projet d'envergure tel que To-Lyon est une expérience professionnelle très enrichissante » Bertrand GELOEN, Directeur Opérationnel chez VINCI Immobilier. Nous vous attendons le mercredi 6 décembre à 16h au stand de la Métropole, pour assister à la conférence To Lyon !

<http://ow.ly/9mMM30h2Oa6>



36 J'aime

La Méthode : Une consultation pseudo démocratique

D'abord c'est la 3ème enquête publique sur le sujet 2013 mai 2017 et octobre 2018 sans compter les enquêtes sur la Zac Part-Dieu, celles sur le PLU, ce qui fait que plus personne ne comprend à quoi cela sert.

La masse de dossiers est de plus en plus lourde avec plus de 600 pages de dossiers et croquis dont une moitié reprend des considérations déjà effectuées dans les différentes enquêtes au mot pour mot, avec un copié collé.

Donc, seuls des spécialistes qui ont du temps peuvent participer, car on est noyé par une masse de documents

Cela permet surtout de favoriser les tweets de gens qui sont fascinés par les dessins et les arbres et les considérants du projet et qui disent « formidable ! sans avoir lu le dossier (tout comme les élu-e-s qui votent d'ailleurs !!)

La participation réelle des habitants et leurs réflexions ne sont pas facilitées, d'autant que la communication fait la louange du projet sans débats contradictoires.

Et donc, chaque fois il y a une quinzaine de contributions étayées de certaines associations qui ont une expertise sur des sujets précis et une dizaine de remarques d'habitants et un peu plus d'une centaine de tweets enthousiastes de ceux qui n'ont pas lu le projet. Et les signataires de pétitions collectives ne sont pas prises en compte...

Et cela permet de conclure que la population est favorable au projet !

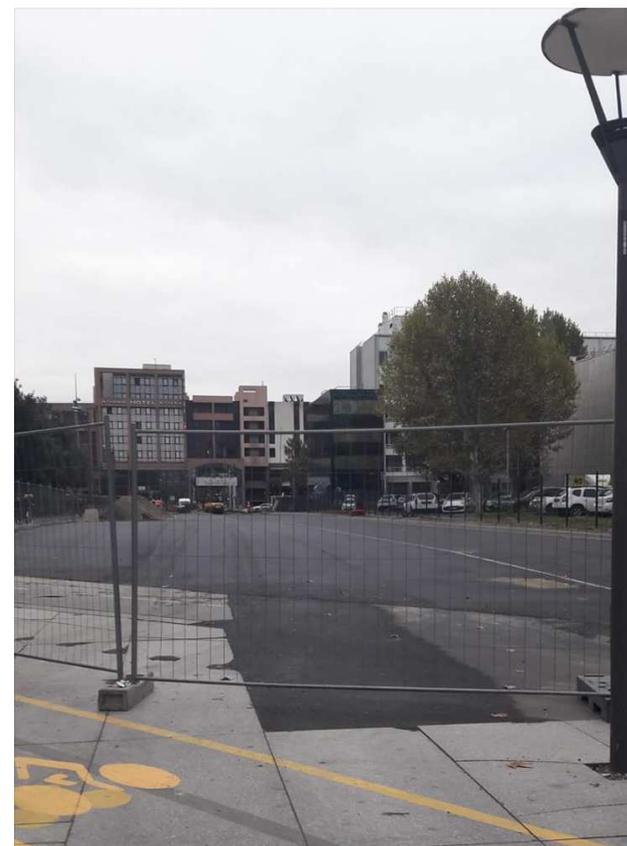
PART-DIEU
le collectif

Part-Dieu le collectif

8 novembre, 20:27 · 🌐

...

Ça y est il ont percé la rue Bouchut.abattu des arbres et supprimé la pelouse sans tenir compte des souhaits des habitants. Concertation de M...



Quai Augagneur



Web
www.leprogres.fr/lyon

Facebook
www.facebook.com/leprogres.lyon

Twitter
[leprogreslyon](https://twitter.com/leprogreslyon)

À la demande de riverains, le tribunal administratif de Lyon a annulé le permis de construire délivré par la Ville permettant d'ajouter deux étages à l'immeuble situé 19 quai Victor-Augagneur à Lyon.

Trop haut et pas beau ! C'est, trivialement, et en résumé, le contenu du jugement rendu par le tribunal administratif de Lyon. En cause, un permis de construire délivré par la Ville de Lyon le 4 décembre 2015 permettant à la société LCH Invest (Carré d'Or Immobilier, appartenant à Alain Dutoit) de surélever de deux étages l'immeuble de *La Canadienne*, afin d'y loger deux grands appartements de 180 m² ainsi que des terrasses sur l'arrière. Saisie par quinze riverains représentés par Me Renaud-Jean Chaussade, la juridiction estime d'abord que le permis de construire ne respectait pas « les règles relatives à la hauteur » du plan local d'urbanisme. Conséquence : « l'harmonie générale qui se déga-

ge de l'ordonnement du front bâti du quai Victor-Augagneur [...] en est altérée ». Les deux étages, en retrait sur le toit terrasse, portent atteinte à « l'homogénéité du bâtiment », analysent aussi les juges, tandis que le promoteur, considérait que l'immeuble, avec son toit en casquette pourtant typique des constructions années 30, n'était pas « terminé ».

La « mixité sociale » rejetée par les juges

La création d'une seule place de stationnement n'est pas non plus goûtée par le tribunal. Avec une ligne forte de transports en commun (tram) à proximité, la loi accorde une dérogation sur le nombre de places de stationnement à créer (deux au lieu des cinq théoriquement exigées pour les 365 m² envisagés). Or, le maire de Lyon n'a réclame qu'une seule place de stationnement au promoteur. Carré d'Or immobilier s'était en effet prévalu d'une dérogation pour cause de « mixité sociale ». Une analyse tou-



■ Le projet, ici vu de la rue de la Part-Dieu. Visuel du dossier du permis de construire

« On pensait que l'ABF retoquerait le projet ! »

« On pensait que l'ABF (architecte des bâtiments de France) n'aurait pas accepté ce projet [...] ! », lâchait Catherine Panassier, adjointe à l'Urbanisme dans l'arrondissement, en avril 2016, tout en expliquant avoir donné un « avis favorable » à cette construction. L'élue était alors questionnée par Pierre Bérat, (LR) pour qui le projet de surélévation « posait un problème d'intégration dans le paysage ». « La mairie du 3^e suit l'avis des services et répond à la seule question qui lui est posée : le permis de construire est-il conforme ou pas au plan local d'urbanisme ? », avait ajouté Thierry Philip, le maire.

tefois rejetée par les juges. « Les deux appartements de plus de 180 m² de surface de plancher, définis comme des biens d'exception et se situant dans une zone où le prix d'achat dépasse déjà les 5 000 €/m² ne peuvent être regardés comme participant de l'objectif de mixité sociale », estiment-ils. En annulant le permis de construire, le tribunal condamne aussi la Ville de Lyon et le promoteur à payer 800 € à chacun des requérants en remboursement de leurs frais de justice. Les perdants vont-ils saisir le Conseil d'État ?... Ils disposent d'un délai de deux mois.

Sophie Majou

www.leprogres.fr

Dossier Vinci - Clinique Champvert - Lyon

LE PROGRES SAMEDI 30 DÉCEMBRE 2017

20 ACTU LYON ARRONDISSEMENTS



■ Ces anciens immeubles (à gauche) sont en opération de désamiantage. Ils feront partie de la reconversion de l'ancienne clinique et du projet immobilier. Photo à droite, une idée du projet résidentiel de Vinci. Photo Éric BAULÉ

LYON 5^E URBANISME

Permis de construire rue Benoist-Mary : les riverains vent debout

Une association de riverains réfléchit à un recours contentieux contre le permis de construire de 230 logements au bout de la rue Benoist-Mary, accordé à Vinci, mi-septembre 2017.

Le permis de construire, déposé sur une parcelle de 3,5 hectares appartenant à la clinique Champvert voisine, est mis en cause par une association de riverains. L'association Aribema, créée pour faire valoir les intérêts

des habitants au niveau de la sécurité piétons et le confort de déplacement des véhicules, représente environ 250 personnes aujourd'hui. Pour la présidente, Françoise Valla, qui s'est exprimée lors de la première assemblée générale de l'association Aribema, le 18 décembre dernier : « Sécuriser la circulation piétonne est une obligation. L'accès aux résidences va représenter environ 400 véhicules par jour. Aucun aménagement dans la rue n'a été prévu concernant les accès au nouvel ensemble immobi-

lier.

Nous sommes inquiets de la sécurité des piétons, dont des enfants allant à l'école Ferdinand-Buisson. La rue Benoist-Mary a de petits trottoirs, les personnes marchent au milieu, tout en faisant attention aux véhicules », précise la présidente, Françoise Valla. Après l'affichage du permis de démolition, l'association a alerté la mairie du 5^e dès février. Ce qui a donné lieu à des échanges, en juillet et sur le site en octobre, en présence de Michel Le Faou, ad-

joint au maire de Lyon, délégué à l'Aménagement, l'Urbanisme, l'Habitat, le Logement, et les représentants de la mairie du 5^e.

Nous sommes inquiets de la sécurité des piétons

« La mise en sens unique de la rue et l'installation d'un feu à l'angle de l'avenue Barthélémy-Buyer ont été proposés. Ce qui ne résout pas l'augmentation de la circulation. En l'absence de préparation lors de la réfection ré-

cente de la clinique, l'impossibilité de pousser les murs, nous proposons que la circulation ne soit pas accessible aux futurs résidents hors piétons et deux roues. Nous avons fait des propositions lors d'un recours gracieux, mais en absence de réponse dans les délais requis, nous envisageons un recours contentieux autour de janvier », conclut Françoise Valla.

PRATIQUE Association Aribema
69005@gmail.com ou
contacter Françoise Valla
au 06.17.07.72.26.

PLU - H

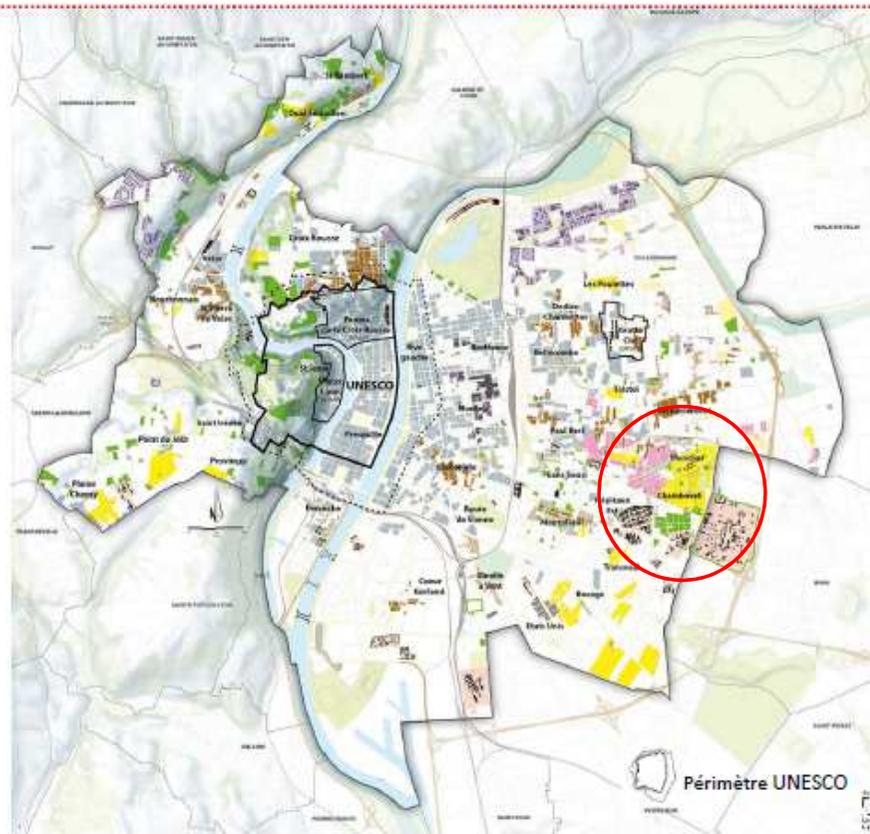
Réunion PLU- H de février 2016



Une métropole plus durable, une diversité, des spécificités, des identités patrimoniales à valoriser

PPROMOUVOIR LA RICHESSE DES QUARTIERS ET **R**RESPECTER LEUR SINGULARITE PATRIMONIALE

-  Quartiers anciens constitués
-  Quartiers issus de plan de composition
-  Quartiers historiques de Faubourgs
-  Quartiers pavillonnaires
-  Quartiers mixtes, maisons de ville/collectifs
-  Quartiers marqués par des maisons de maître
-  Urbanisme des années 70, de dalles, de tours et barres



PARTIE II : L'IDENTITE DE VOTRE ARRONDISSEMENT

PLUH

DYNAMIQUES DE PROJETS

- **Des opérations publiques en cours :**

Le projet Part Dieu, RVI Feuillat, Hôpital Edouard Herriot

- **Des dynamiques de projets privés à l'œuvre**

- **D'autres opérations en réflexion :** Clinique Trarieux, quartier Moncey-Voltaire, Promenade Moncey

- **le projet de la ligne forte de transports collectifs T6**



Bibliothèque RVI Feuillat



Aménagement gare Part Dieu



Réalisation du site propre de la ligne C2



Hôpital Edouard Herriot

PARTIE II :

LES ORIENTATIONS DU PLU-H POUR LYON 3^eA HORIZON 2026

PLU-H



LE DÉFI DU CADRE DE VIE : REINTEGRER PLUS DE NATURE EN VILLE ET VALORISER LES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE BÂTIS ET NON BÂTIS



Rechercher et mettre en œuvre les liaisons de parc en parc



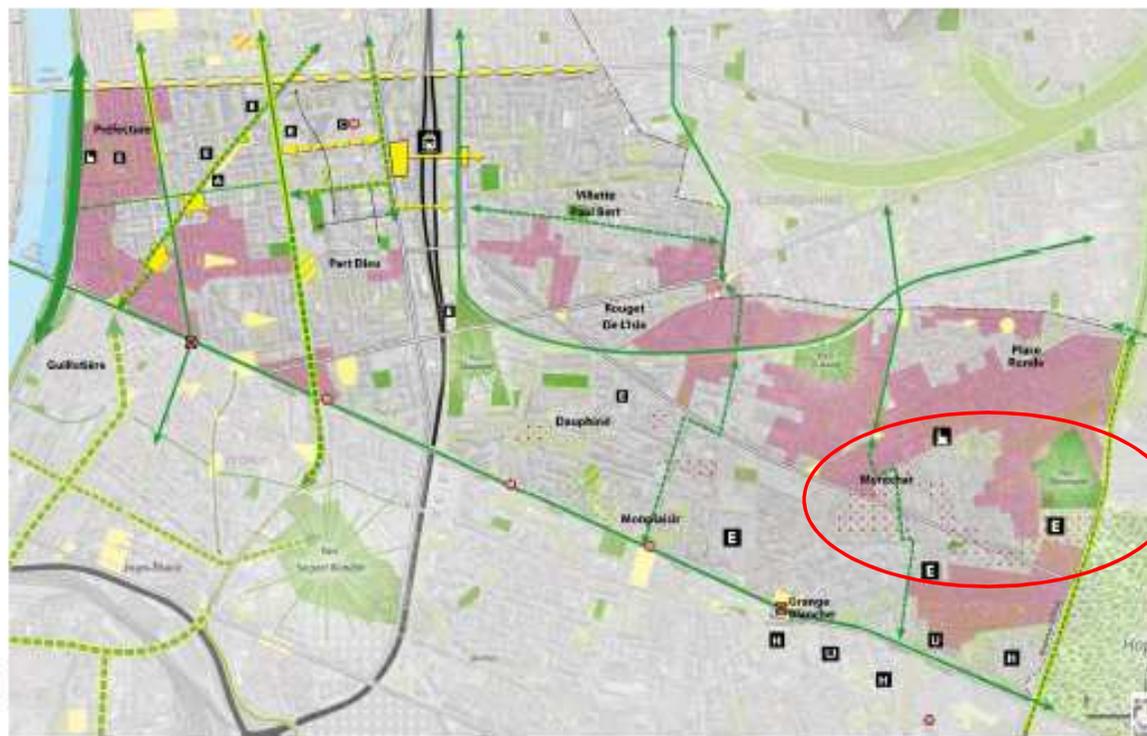
Poursuivre la mise en œuvre de continuités modes doux

Permettre la création d'« espaces de nature » de proximité



Valoriser le patrimoine bâti et paysager de l'arrondissement

Redéployer plus de végétal



**PARTIE II :
LES ORIENTATIONS DU PLU-H POUR LYON 3^e A HORIZON 2026**

PLU-H

SUR LES SECTEURS A L'EST DE L'ARRONDISSEMENT : MONTCHAT / LACASSAGNE

**PRIVILEGIER UN RENOUVELLEMENT URBAIN COHERENT ET RESPECTUEUX DU PATRIMOINE DU QUARTIER ET
RENFORCER LES PÔLES DE CENTRALITÉS FACTEUR D'ANIMATION ET DE VITALITÉ**

 **Encadrer les projets de constructions et conforter la qualité patrimoniale du quartier**

Valoriser les maisons de maître et anciennes grandes propriétés

 **Assurer une évolution modérée et adaptée des quartiers pavillonnaires**

 **Maintenir le dynamisme commercial et artisanal du quartier**

 **Envisager un renouvellement urbain le long de l'avenue Lacassagne**



Parc Chambovelet



Habitat intermédiaire à Montchat



Cours du Docteur Long



Tissu pavillonnaire

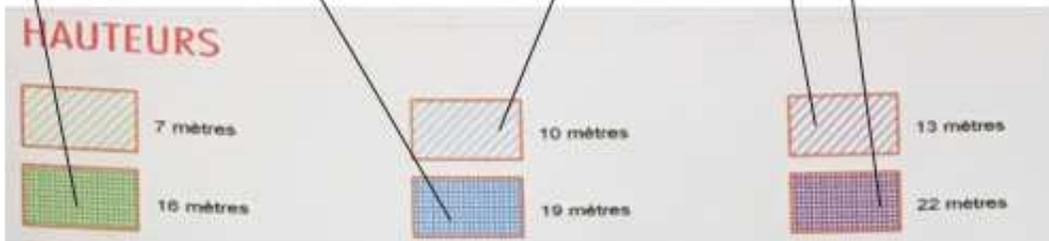
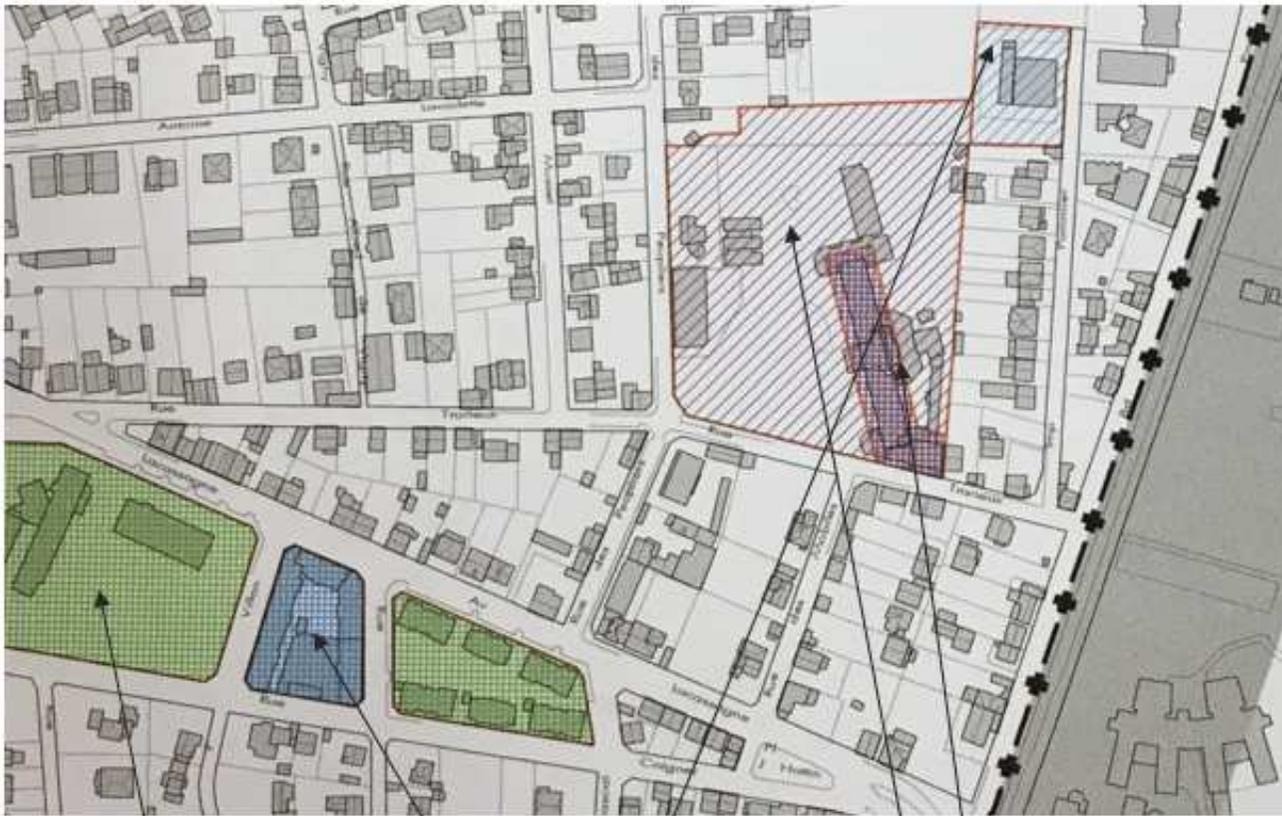
CLINIQUE TRARIEUX
Hauteur des bâtiments
actuels (hors bâtiment
principal de la Clinique) :
7 mètres

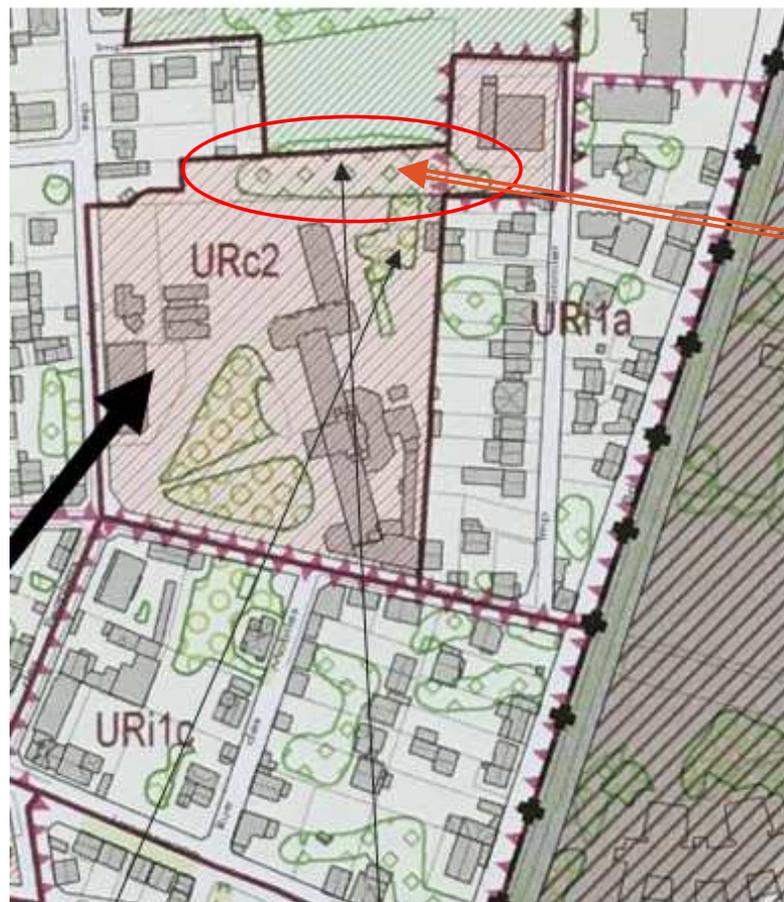
En 2018 si vote du PLU-H
Hauteur à 13 mètres

⇒ **AUGMENTATION DE
86% de la hauteur**
Admissible

S'agit-il d'une évolution
modérée?

Extrait PLU- H
Consultable à la Métropole



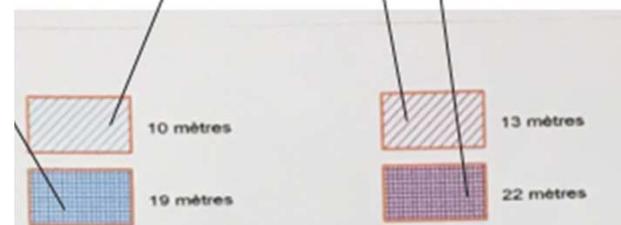
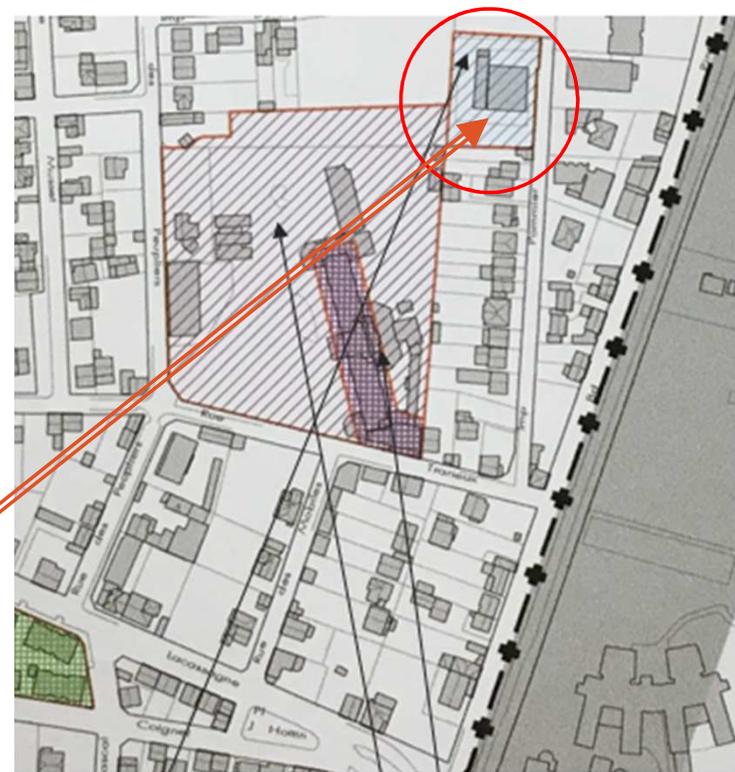


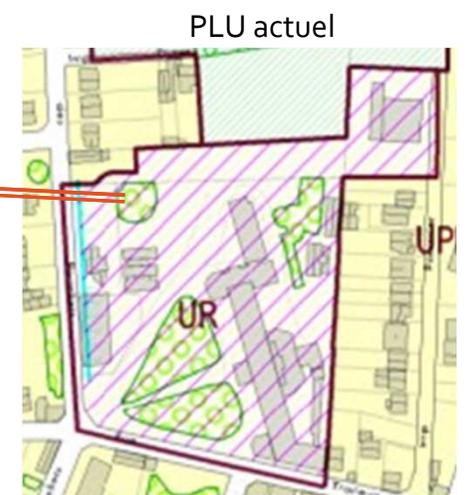
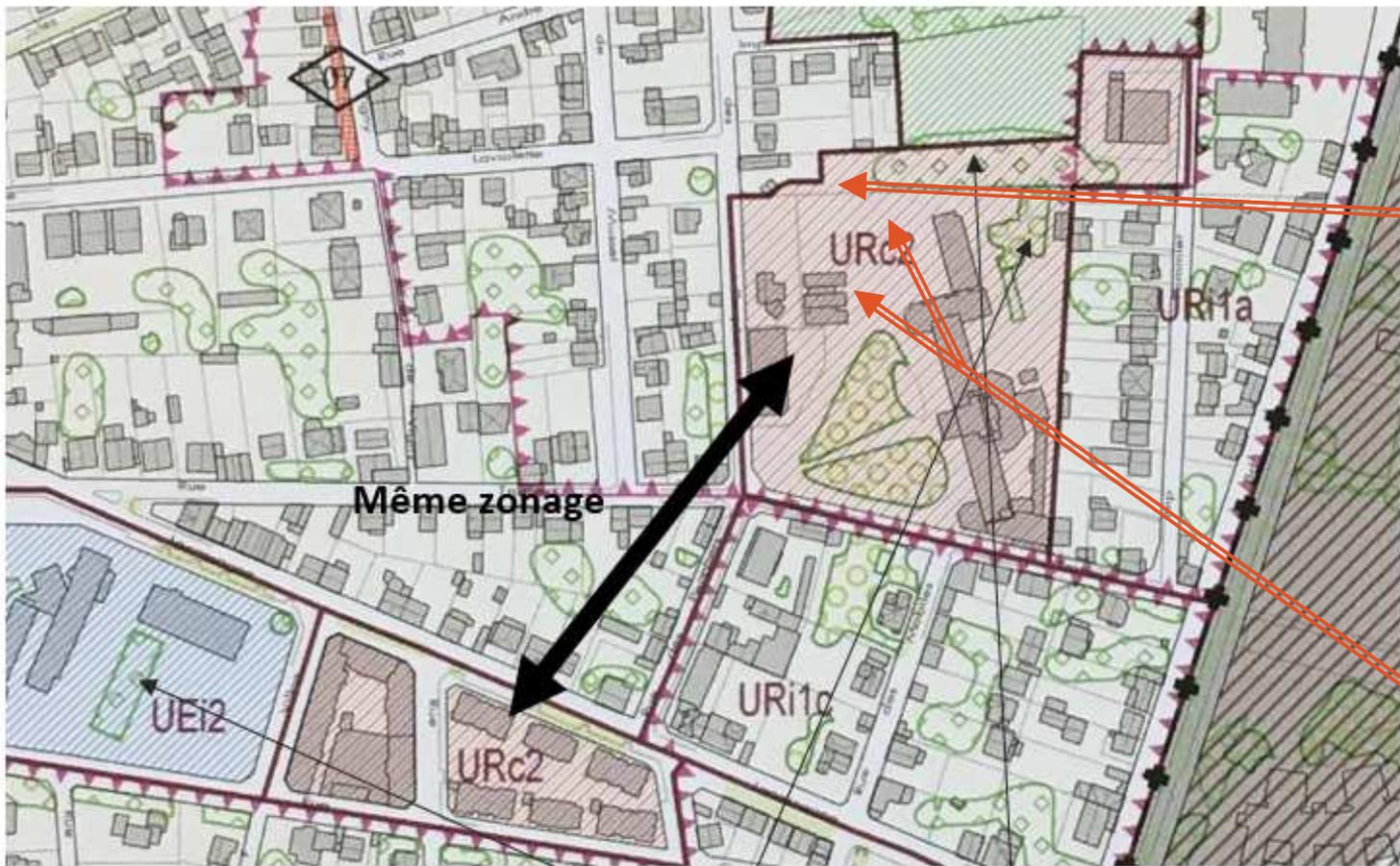
Incompréhension sur l'évolution du PLU-H, Quid des limites d'un nouvel espace végétalisé à valoriser?

&

Limitation de la hauteur de construction à 10 mètres au lieu de 13 Mètres mais sans construction possible L'objectif?

Ainsi, la Mairie peut faire du sur-mesure et assurer l'harmonie !





Disparition de l'Espace boisé Classé



Dénivelé de + 7 mètres entre l'arrière de la maison du Directeur et le parking supérieur

PLUH à venir

Projet de la Clinique
avec un PLU-H
en attente d'approbation.

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 05/12/2017

UN PLU-H EN 2019 POUR BÂTIR LA VILLE DE 2030



Où construire de nouveaux logements ? À quel rythme ? Quelle place donner aux transports en commun, aux espaces verts ou encore au développement commercial et économique ? C'est tout l'enjeu du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) de la Métropole. Feuille de route pour concilier développement durable et qualité de vie, son entrée en vigueur est prévue pour 2019. L'horizon visé, lui, est 2030. Besoins et objectifs sont clairs : création de 150 000 logements sur le territoire métropolitain pour répondre au besoin de tous, aménagement équilibré et solidaire entre les territoires, affirmation

d'une métropole multipolaire pour favoriser l'emploi, préservation des zones naturelles et agricoles... En somme comment améliorer le cadre de vie, la santé et le bien-être des habitants à l'échelle de la Métropole tout en assurant son dynamisme économique. Depuis plusieurs années maintenant, la Mairie du 3^e, en partenariat avec les associations, les CIL et les conseils de quartier, s'est engagée pleinement dans ce travail de planification stratégique et cela devrait continuer en 2018.

Pour rappel, les échéances à venir :

- 1^{er} trimestre 2018 : réunion d'information sur le projet de PLU-H
- Printemps 2018 : enquête publique (6 semaines) pour une remise du rapport en septembre-octobre
- Fin 2018 : approbation du PLU-H par le Conseil métropolitain
- Début 2019 : opposabilité* du PLU-H

(* Un document d'urbanisme est dit "opposable" à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux ou constructions.

Pour rappel, les échéances à venir :

- 1^{er} trimestre 2018 : réunion d'information sur le projet de PLU-H
- Printemps 2018 : enquête publique (6 semaines) pour une remise du rapport en septembre-octobre
- Fin 2018 : approbation du PLU-H par le Conseil métropolitain
- Début 2019 : opposabilité* du PLU-H

(* Un document d'urbanisme est dit "opposable" à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux ou constructions.

Application du PLU-H sur la Clinique

- Changement volontaire du « zonage » par la mairie en passant le terrain de la clinique Trarieux en zone urc2 : « immeubles collectifs en plots » en incluant une augmentation de la hauteur des constructions de 7 mètres à 13 mètres de haut.
- Suppression d'un espace boisé classé donnant sur la rue des peupliers
- Autorisation de construire dans le parc arboré de la Clinique et à une hauteur de 13M, au lieu de 7M.
- Modification de l'harmonie pavillonnaire à 7 mètres
- PLU H offre la possibilité de reconstruire à 22m de hauteur sur la totalité du bâtiment existant
- PLU h limite spécifiquement la hauteur de construction à 10 mètres en fond de terrain mais sur une parcelle sans évolution possible!

ZOOM SUR LES ÉCUREUILS

Arrêté du 23 avril 2007

Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection - NOR: DEVN0752752A

- Version consolidée au 12 novembre 2017

II. - Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi

- que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants, la
- destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos
- des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques
- réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi
- longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs
- de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération
- ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

Attestation sur l'honneur – Ecureuils roux

Plus d'une dizaine d'attestations (uniquement les riverains mitoyens à la Clinique) confirmant la présence des écureuils...Dépôt collectif en Mairie du 3ème

Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*).



Mairie de LYON 3ème
215 Rue Duguesclin
69003 Lyon
A l'attention de Monsieur Thierry Philip (Maire du 3ème)
A l'attention de Madame Catherine Parossier (Urbanisme)
A l'attention de Madame Claire FIDLET (Architecte conseil)
A l'attention de VINCI ADIM (Promoteur de l'opération).

Objet : Attestation sur l'honneur sur la présence de mammifères terrestres protégés.

Je soussigné(e) Madame / Mademoiselle / Monsieur

Nom.....

Prénom.....

et demeurant au (adresse).....

Atteste sur l'honneur être

Etre riverains immédiat de la Clinique Tranieux 107 rue Tranieux – 69003 Lyon.

Avoir la présence d'Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*).

Et avoir pris connaissance de l'arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

« Il - Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente, ainsi que dans toute zone de déplacement naturel des nœuds de population existants, la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des sites de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisés au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation mette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques. »

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Lyon, le/...../.....

Signature

Miellerie de Montchat

- Unique sur Montchat
- Les abeilles au service de Montchat depuis 1924 (Propriété Mitoyenne de la Clinique).
- Un pot de miel de la production a été offert au promoteur ADIM/VINCI pour sa compréhension de l'aspect Village de Montchat.
- Agissons pour la planète...



ZOOM SUR LE PROJET



Réunion publique de mi-mandat – 21 novembre

90/100 logements
collectifs

+ 50 logements
collectifs

+ 60 à 80 logements
(Soit construction de
l'équivalent de 2/3 de la
Clinique)

+ 1 logement

Soit 211 logements

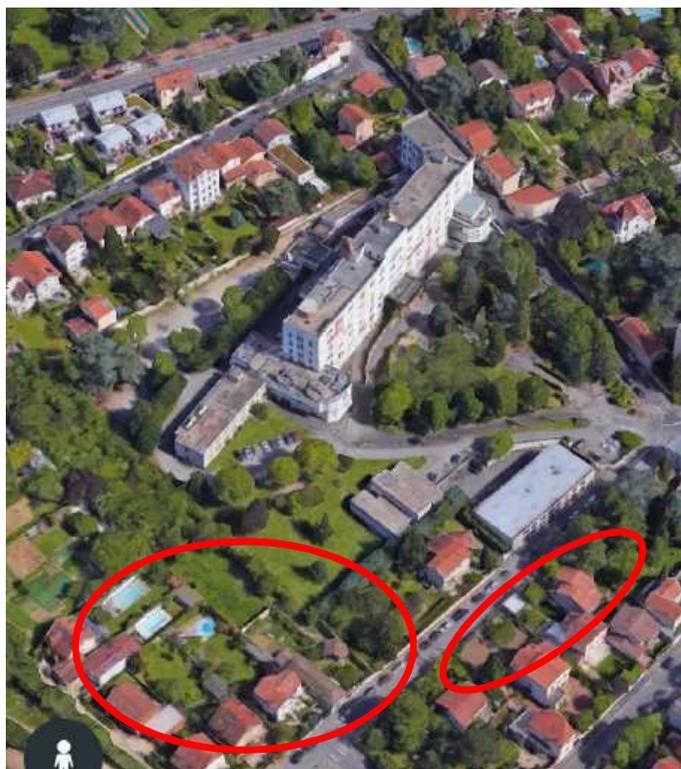
1 bâtiment existant (de 22 mètres de hauteur et 100 de longueur) allait être rénové de manière à créer environ 100 logements.

1 construction d'une extension devant accueillir 50 logements "seniors" est également prévue.

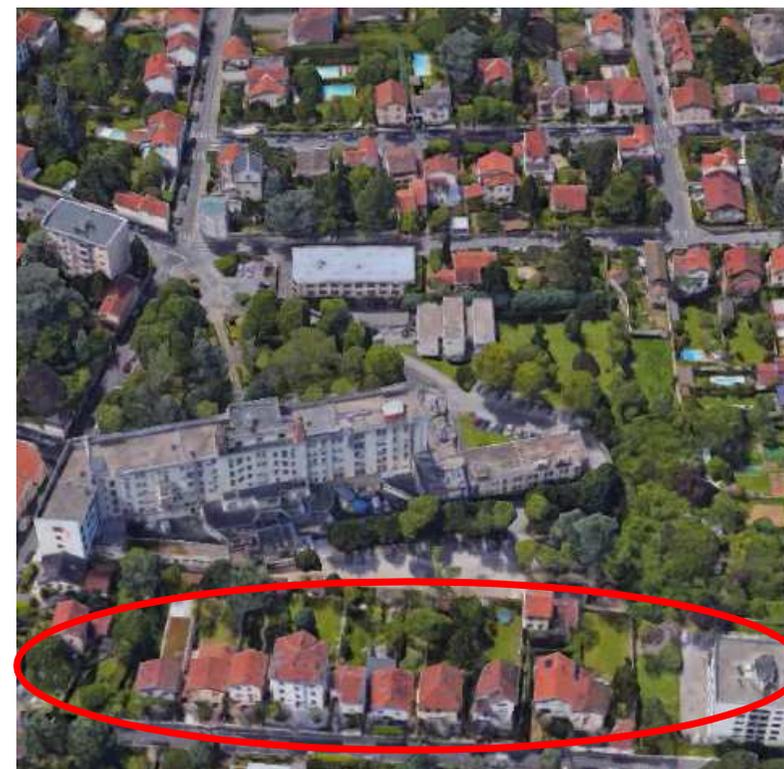
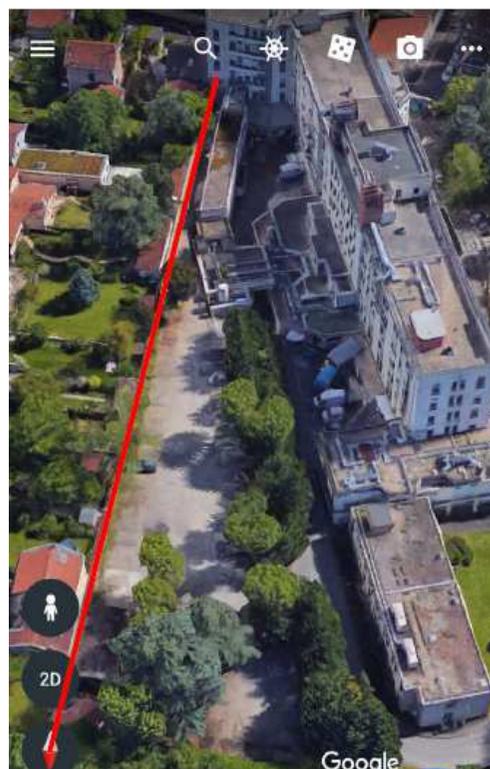
4 immeubles en plot de 13 mètres. Deux seraient implantés en bordure de la rue des Peupliers et deux autres dans le parc arboré de la Clinique. Il est prévu que chacune de ces constructions comporte 15 à 20 logements. (Selon Vision 3 numéro 29 - Janvier 2018)

1 maison du Directeur de la clinique donnant sur la rue des Peupliers et son jardin arboré seront préservés. Cette maison est actuellement louée à des particuliers
Des parkings seront prévus (sans que leur nombre ait été avancé)

Au total, le site pourrait accueillir 200 à 250 logements, alors même qu'en dehors de la future ligne de Tramway T6 qui reliera Debourg aux hôpitaux Est (c'est à dire les quartiers périphériques et non le centre de Lyon), aucune infrastructure nouvelle n'est prévue pour accompagner la brutale croissance de la population



A la demande de « J'AIME MONTCHAT »,
ADIM/VINCI a pu visiter quelques jardins des
pavillons (8 janvier 2018)...

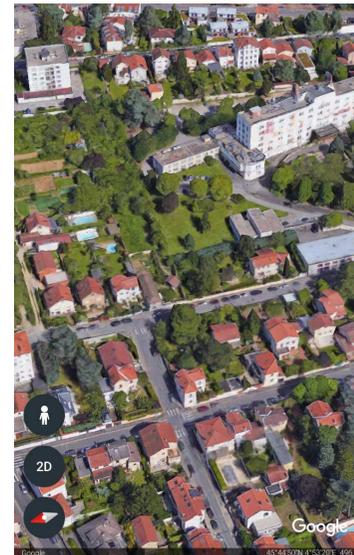


Et nous sommes en attente des dates de
ADIM/VINCI pour la visite de l'arrière de la
Clinique...

ENQUETE PREALABLE DES RIVERAINS

(Avant présentation du projet)

1. La problématique du dénivelé....protestation générale avec ouverture contentieuse



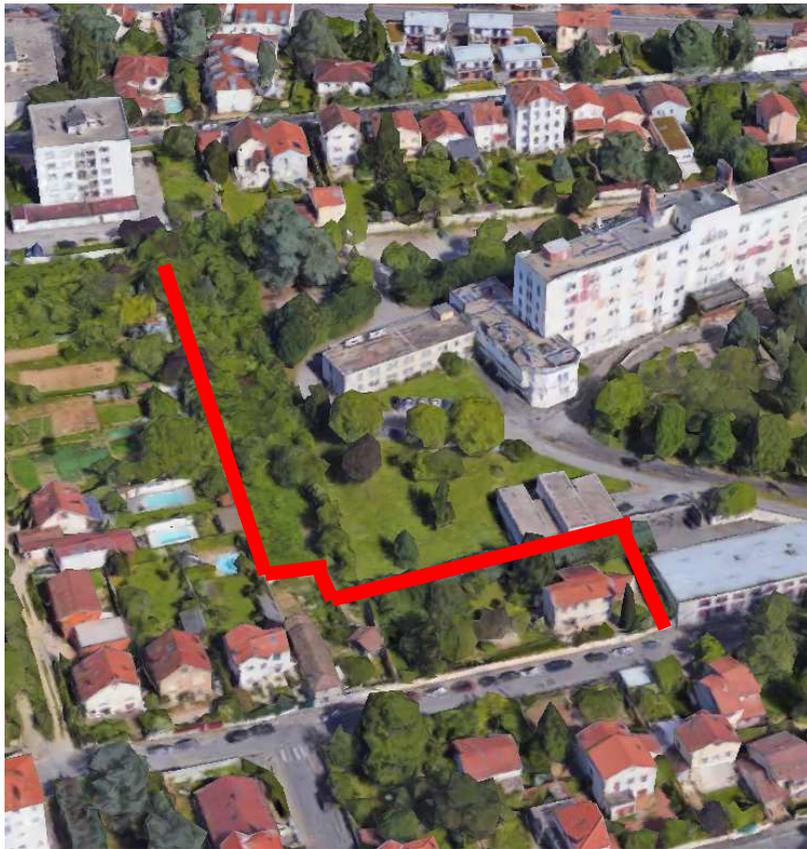
Si PLU-H à 13 mètres de hauteur = hauteur possible de construction à 20 mètres en incluant le dénivelé (7,30m +13m) !!!!

Demande expresse : suppression du 4^{ème} bloc et limitation des hauteurs sur la partie en dénivelé à 7 mètres

Géomètre expert – Document juridique à disposition.
Dénivelé de 7 m 30 !!!!



2. Harmonie d'un quartier à l'esprit village et verdoyant



**Favoriser des pavillons plus que des immeubles !!!
Avec une hauteur de 7 METRES**

Objectif diversifier l'offre de logements : Grand Collectif, Petit collectif, pavillon...



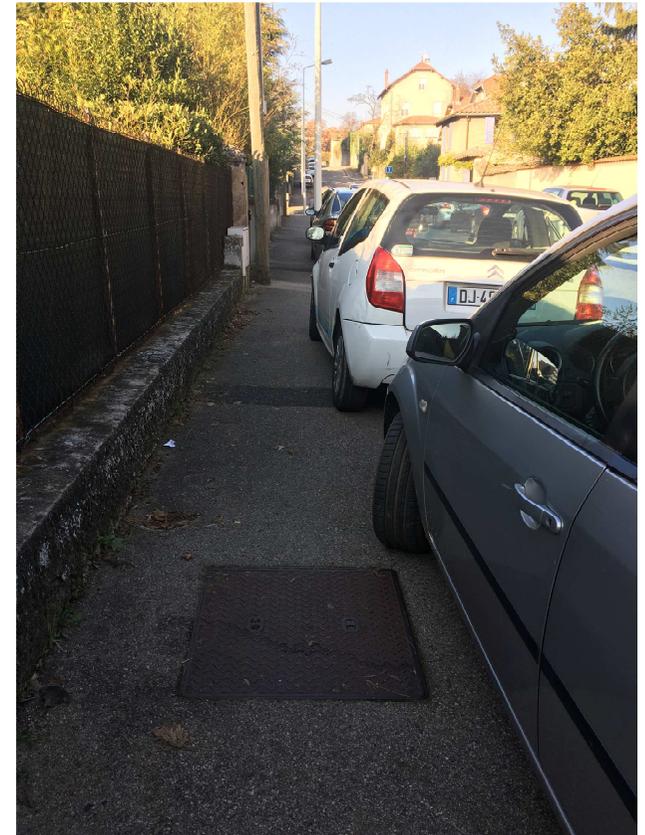
3. Les attentes fortes

- Harmonie d'un quartier à l'esprit village et verdoyant avec urbanisme équilibré et de qualité. ++++++++
- NON au bétonnage du quartier ++++++++
- Limiter la hauteur à 7 mètres ++++++++
- Préservation des écureuils+++++++
- Préserver les arbres+++++++



Les problématiques

- Prendre en compte le dénivelé+++++++
- Pas de requalification des voiries+++++++
- Pas de création de classes supplémentaires+++++++
- Pas de créations de crèches+++++++
- Pas de transport direct vers le centre ville+++++++
- Stationnement+++++++



PLU-H

Les commentaires....

PLUH

Arrêter le bétonnage
Avoir la validation des habitants sur le PLUH avec le changement de destination de la Clinique
il est regrettable qu'un quartier pavillonnaire soit détruit par des constructions déjà nombreuses dans le secteur.
Rétablissement de la hauteur maximum à 7 mètres
penser un urbanisme qui prenne en compte le dénivelé (éviter de plonger sur maisons existantes et les priver de soleil) - le PLU permettant des constructions hautes sur toute la rue des peupliers et l'impasse Duret, avoir un engagement à long terme sur maintien existant maison du gardien - maintien des arbres - utiliser pour densifier la zone perpendiculaire à la clinique (tout au nord du terrain clinique), zone susceptible de créer le moins de nuisance car la plus éloignées de constructions voisines existantes
Limitation des constructions à 170 logements au lieu de 250 pour garder une zone arborée et moins bétonnée
organiser un concours d'architecture (minimum 3 participants) pour l'aménagement du secteur Tarieux. La mise en concurrence des architectes permet de garantir une qualité architecturale de la solution retenue
Reconstruire la Maison/Ferme détruite il y a deux ans
Respect des tracts de campagne distribué en 2014, qui est, je cite : " Renforcer la protection des maisons individuelles du quartier et garantir son caractère "village" dans le cadre du nouveau Plan Local d'Urbanisme".
Contrairement à la présentation du PLU-H en février avec une « évolution modérée et adaptée, on vient de prendre conscience de l'augmentation de 86% de la possibilité constructive sur le tènement (Bâti actuel à 7 mètres et demain à 13 mètres).
Tenir compte du dénivelé très important dans le projet qui impact directement les habitations. Ainsi, au regard d'un dénivelé de 7 mètres, deux plots risquent d'attirer
Largeur ne permettant pas 13 mètres sur la rue des peupliers

PLUH

Je ne comprends pas pourquoi la hauteur des batiments à construire est passée de 7 m à 13 mètres comme dans tout le secteur, le batiment de la clinique étant conservé tel quel..

- Page 224 du PLUH il est indiqué que pour une largeur de rue de 9,01 m à 11 m, la hauteur de de façade ne devait pas dépasser 10 m (la rue des peupliers mesure 9,80 m), or on nous propose 13 m. Pourquoi cette règle n'est elle pas respectée ?
- Page 221 il est indiqué que le retrait sera la hauteur de façade moins 4 m ,soit 9 m . Ce n'est pas ce qui a été dit par Madame Panassier ??
- Page 222 il est indiqué que la distance entre 2 constructions doit être au minimum de 8 m. Cela sera t'il respecté?

C'est une aberration dans les année passer il était conclus pas d immeuble dans les zones pavillonnaire se si n est plus d actualité !! Montchat doit rester comme il est et non avoir des gratte-ciel en vis a vis trop de béton

Montchat s urbanise trop! Des immeubles poussent partout tout le long de l année et Montchat perd de son charme et les maisons bougent et se fissurent!

Pourquoi pas utiliser les bâtiments existants pour une maison de retraite (seuls des ascenseurs sont nécessaires)

Pourquoi un changement de destination du terrain de la Clinique, Comment ils ont eu l'autorisation ?

ABF Villa Berliet

Valoriser la donation initiale pour une vocation médicale

Non au rattrapage financier et à la course au profit

Diminuer le caractère monumental de la clinique

PLUH

Logement social - 378 logements - Ascession à la propriété Possible?

Lyon Métropole Habitat dispose de 220 logements à 20 mètres de la Clinique / OPAC Résidence Les Charmilles dispose de 280 logements. Habitat social majoritaire sur le haut de Montchat. Comment se calcul le pourcentage de loi SRU ? Il faut réfléchir à de l'ascession et une repartition dans le projet.

Eviter les difficultés sociales se fait en amont; et tout le monde reconnaît les erreurs architecturales faites dans les années 60.

Natifs et habitants de Montchat depuis plus de 70ans,nous sommes tristes et révoltés de voir la transformation de ce quartier.Certes,nous sommes conscients qu'il faut des logements,mais arrêtons de faire n'importe quoi.La mairie ést vraiment trop complaisante sur certains projets,et tatillonne sur d'autres qui n'en valent pas la peine!Mais certains constructeurs ont les bras longs,sans nul doute.

Le maire nous a fait un exposé avec force images mais sans aucun intérêt particulier Pour lui tout va bien!

Certains de ses administrés ne connaissaient pas leurs dossiers ,d'autres prétendaient ne pas savoir..sur des problèmes cruciaux,notamment sur le site Trarieux . Mr le Maire nous a menti en prétendant qu'à partir d'un bien acheté,il ne pouvait rien faire!!! Il nous prend ,je pense pour ce l'on ai pas !

densifier Montchat pour rentabiliser le T6 qui contourne tout lyon et ne rejoint ni Part Dieu, ni le centre ville est une belle blague. Personne ne peut croire un tel argument. On ferait mieux de construire des transports en commun qui font le lien entre la ville de lyon et les villes avoisinantes, des zones de télétravail...

Pourquoi s'entasser alors que les nouvelles technologies permettent de plus en plus un travail à distance voire de la consommation à distance ?

Attention particulière au PC modificatif

CADRE DE VIE

Les commentaires....

CADRE DE VIE

Contre le projet

Arreter de betonner encore plus le parc de la Clinique et la rue des peupliers

C'est l'asphyxie assuré pour tout le quartier.

Montchat doit garder son âme, sans construction massive dans ce quartier résidentiel.

Il faut prévoir de végétaliser l'arrière de la Clinique par des arbres de hautes tiges (impasse pommier)

Dans le dossier proposé le 21 novembre il est prévu 220 à 250 logements (clinique + résidence sénior + 4 plots à répartir)

Ce nombre semble excessif pour le quartier qui va être densifié au delà de ses capacités d'acceptation.

La population va être augmentée d'environ 900 personnes dans un petit périmètre, dans une zone de "petites rues" .

La diminution à 170 logements (sans les plots) permettra de garder une zone arborée et moins bétonnée. La clinique est déjà un bâtiment imposant (plus de 100 m de long). Le projet immobilier serait déjà important, et plus cohérent.

Si des bâtiments supplémentaires étaient autorisés , il faudrait les limiter à 7 m, comme dans le reste du quartier.

Il nous a été dit que le nombre de stationnements allait être réduit , ceci étant lié à la présence du tramway à moins de 500 m. Or il y a 650 m entre l'entrée de la clinique et l'arrêt hospital Neuro. ??

900 appartements correspond à environ 400 véhicules (même avec le tramway, peu pratique car il ne va pas en centre ville ni à la Part Dieu).

A66 Les petites rues (Musset, rue des peupliers etc), vont être saturées avec des stationnements dans tous les "coins" provoquant des difficultés de circulation et des gênes pour tous les habitants de ces rues. Il faudrait nous communiquer le nombre de garages prévus.

il nous faut rester vigilant pour éviter le tout béton sans tenir compte des contraintes de circulation, de dimensionnement de l'école primaire et du collège qui sont déjà à saturation, ou des voiries.

CADRE DE VIE

Le groupe scolaire Condorcet pourra-t-il accepter les enfants supplémentaires, ?

ce projet immobilier étoufferait encore un peu plus toute une partie du quartier!

Espaces verts et jardins sont indissociables du paysage et indispensables pour les monchatois; petits, grands et plus âgés! Pour quel profit et à qui profitera le plus ce chamboulement? Toujours aux mêmes: les investisseurs! vicieux!

Notre réponse est claire, le projet immobilier sur l'actuelle clinique Trarieux est bien trop important par rapport à l'existant et ne reflète pas la philosophie du quartier.

absolument indigné de vouloir à tout prix bétonner le quartier

Intégration & harmonie architecturale

un habitat pavillonnaire plus que du collectif conviendrait mieux au risque de dénaturer encore plus la zone. La clinique assurait une mission d'intérêt collectif et du logement devrait voir le jour, le plus devrait être plus contraint (2 étages maximum)

Rues étroites pour la circulation / impossible dans les deux sens / Stationnement

Ecoles non adaptés pour 250 logements supplémentaires

Demande d'une démarche participative

Rétablissement de la hauteur maximum à 7 mètres de hauteur maximum

Le quartier à une identité propre qu'il serait souhaitable de sauvegarder. Chaque quartier de Lyon à son âme et le dénaturer serait dommage pour l'avenir.

Tous ceux ayant habité en immeuble connaissent les problèmes inhérents à la collectivité; démultipliés par le nombre d'étages et d'appartements par étage: bruit, propreté, ascenseur, déménagements incessants, manques d'attention pour le mobilier collectif...etc

CADRE DE VIE

Valorisation des espaces verts

Mouvement de densification que les habitants rejettent de plus en plus.

d'autres services que ceux médical et chirurgical.

Programme mixte en termes logements / commerces / services

Réduire les déplacements domicile travail à la voiture polluante, c'est oublier plusieurs facteurs :

- offre de transport en commun type TER peu fiable (Sécurité, confort, retard ...)
- offre de parking relais insuffisante
- progrès à venir sur véhicules électriques, voitures autonomes en autopartage, ...

Prendre en compte les parkings

Répartir le logement social dans le programme plutôt que de dédier un bâtiment

Il faudrait améliorer la continuité urbaine sur les façades des rues Tarioux et Peupliers et avec le parc Chambovet.

Evidemment il faudrait aussi intégrer des espaces d'accueil pour la petite enfance et éventuellement des commerces de proximité.

Je suis très attachée à l'esprit de ce quartier qui perdra toute son âme avec le projet immobilier du parc de la clinique

Je suis donc outrée par ce projet et reste partante pour une action collective

ENVIRONNEMENT / DEVELOPPEMENT DURABLE

Les commentaires....

ENVIRONNEMENT / DEVELOPPEMENT DURABLE

Arrêter le bétonnage du parc de la Clinique

Dans le projet actuel il y a diminution importante des espaces verts protégés. Il faut tenir compte de la présence d'écureuils . L'écureuil est une espèce protégée, les modalités de sa protection sont strictes, il faudra les respecter

Préserver les écureuils pour les prochaines générations

Les espaces verts nombreux améliorent la qualité de vie quotidienne et donc les attitudes. De plus; la ville peut s'étendre sur son côté Est. Eviter les difficultés sociales se fait en amont; et tout le monde reconnaît les erreurs architecturales faites dans les années 60.

Parc boisé étant situé sur une butte - Attention au dénivelé

Créer une coulée verte entre l'espace boisé protégé de la Clinique et le parc Chambovet

Ne copions pas sur Lyon le modèle parisien qui fait que de nombreux parisiens cherchent à quitter la capitale !

Nous avons besoin espace vert, pour nos enfants, et la pollution de Lyon.

COP 23 / Qualité de l'air - Doit-on bétonner ?

Forte hausse du nombre de jours de canicule d'ici 2030.

Densifier en utilisant les espaces verts existants, c'est oublier - que les villes doivent se protéger du réchauffement climatique en luttant contre les îlots de chaleurs que certains fuiront la ville densifiée pour retrouver un cadre de vie plus apaisant ce qui multipliera les besoins de transport en commun

Utiliser les tenements disponibles pour e meilleurs équipements sportifs et des espaces verts

Une liaison verte empruntant l'avenue Lacassagne vers Chambovet pourrait voir le jour, Une réalisation ne pourra être effectuée que si il y a une largeur suffisante rue des peupliers

CONCLUSION

Les riverains et les associations

*doivent unanimement demander dans le cadre du PLU-H
un retour à 7 mètres des hauteurs de construction (au lieu de 13 mètres)
et ceci au même titre que les propriétés périphériques du site de la Clinique?*

*Objectif : Absorber le dénivelé (6 à 7 mètres) et assurer une évolution adaptée et modérée du quartier
Ainsi, une construction avec une hauteur maximum selon le PLU-H de 7 mètres sera déjà d'une
hauteur avec le dénivelé de 13 à 14 mètres au lieu de 20 mètres si rien ne change !!!*